



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE



Comptes Administratifs 2019

Synthèse des informations financières

Service des Finances
Juillet 2020

Présentation synthétique

Le titre IV de la loi NOTRE consacré à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales dispose d'un certain nombre d'obligations en matière de transparence de la vie publique et de communication financière. A ce titre, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif. L'ensemble des éléments précités sera publié sur le site internet de la CARF.

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que cette présentation synthétique des informations financières doit « permettre au citoyen d'en saisir les enjeux ».

Les comptes administratifs soumis au Conseil Communautaire retracent l'exécution du Budget Principal de la CARF et de ses budgets annexes, relatifs à l'exercice comptable 2019.

LE BUDGET PRINCIPAL

Les résultats à la clôture de l'exercice 2019 se décomposent ainsi :

- section de fonctionnement : 6 093 319,72 €,
- section d'investissement : - 1 407 649,58 €.

Avec l'inscription du solde des Restes à Réaliser en section d'investissement à hauteur de – 943 229,10 €, le déficit de la section d'investissement est de 2 350 878,68 €.

Compte tenu du résultat en section de fonctionnement de 6 093 319,72 €, le budget principal termine l'exercice 2019 avec un excédent global de 3 742 441,04 €.

Le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion de Monsieur Le Trésorier Communautaire.

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles d'un montant total de 56 247 370,44 € sont composées comme suit :

- Le montant du versement et de la restitution des impôts et taxes : 20 083 607 € (35,71% des dépenses réelles de fonctionnement), composé entre autres des attributions de compensation aux communes, du versement FNGIR et du FPIC.
- Les charges à caractère général : 21 549 595,10 € (38,31% des dépenses réelles de fonctionnement). Elles comprennent notamment les dépenses du secteur environnement (18 M€) et le service des transports scolaires (1,1 M€).
- Les charges de personnel : 4 152 152,61 €, qui représentent 7,38% des dépenses réelles du budget de fonctionnement.
- Les autres charges de gestion courante : 10 088 559,89 € (17,94% des dépenses réelles de fonctionnement). Elles comprennent notamment la subvention d'équilibre au budget annexe des transports urbains de 7 300 244,92 € et celle au budget de l'Office de Tourisme Communautaire (1 930 000 €).
- Les charges financières et charges exceptionnelles sont respectivement composées des intérêts financiers acquittés sur les emprunts (271 663,13 €) et des dépenses exceptionnelles (101 792,71 €).

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles : 58 105 612,90 € composées comme suit :

- Les impôts et taxes : 46 102 826 € (79,34% des recettes réelles de fonctionnement).
- Les dotations et participations reçues : 8 498 005,50 € (14,63% des recettes réelles de fonctionnement).
- Les produits des services : 1 878 825,41 € (3,23% des recettes réelles de fonctionnement), en particulier les rachats de matières et valorisations liées au tri sélectif et les refacturations des charges de personnel au budget annexe des transports.

- Les autres produits de gestion courante : 1 404 819,60 € (2,42% des recettes réelles de fonctionnement). Ils comprennent notamment les apports des déchèteries et les recettes d'exploitation du quai de transit ainsi que les refacturations des fourrières automobiles.
- Les atténuations de charges et les produits exceptionnels complètent les recettes de fonctionnement avec respectivement 215 868,82 € et 5 267,57 €.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles : 10 584 285,20 €, sont constituées comme suit :

- Les subventions d'équipement versées pour 8 991 532,62 €, qui englobent les fonds de concours versés aux communes, les subventions versées aux bailleurs pour les constructions de logements sociaux ainsi que les participations de la CARF à des projets portés par d'autres structures (participation au SMIAGE pour la compétence GEMAPI, convention fibre très haut débit pour la vallée de la Roya portée par le SICTIAM, ouverture d'une bretelle d'autoroute, pôle d'échange multimodal à Menton).
- Les immobilisations diverses pour 117 438,17 €
- Les opérations d'équipement pour 8 874 094,45 €. Les principales opérations sont les suivantes :

Fonds de concours aux communes	3 491 538,26 €
Acquisitions foncières	2 269 000,00 €
Subventions Logements Sociaux	973 460,00 €
GEMAPI	820 395,00 €
Convention Très Haut Débit Roya – avec SICTIAM	350 000,00 €
Base 943 à RCM	242 640,00 €
Eaux Pluviales	232 195,43 €
Moulin à Huile Communautaire	145 325,68 €
Locaux CARF	81 125,26 €
Acquisition bacs, caissons, colonnes PAV	76 108,55 €
Gendarmerie de Sospel	33 963,50 €
Matériel informatique	32 196,64 €
Bretelle Autoroute A8	21 699,00 €
Hydrants	18 620,04 €
Pôle d'activités de Sospel	14 673,60 €

- Le remboursement de capital d'emprunts pour un montant de 925 752,58 €.
- Une participation de la CARF pour les parts à la nouvelle SPLA créée (167 000 €) ainsi que d'autres immobilisations financières (avance de trésorerie à la SPLA pour 500 000 €).

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles : 6 174 434 €, se décomposent de la manière suivante :

- L'emprunt mobilisé : 6 000 000 €,
- Les subventions d'investissement reçues dans le cadre de l'aménagement de l'aire du Pertus (14 750 € de l'Etat et 8 850 € de la Région),
- Le fonds de compensation de la TVA : 150 834 €.

Ecritures d'ordre et Résultat affecté de 2018

Entre les sections :

Ecritures d'ordre réalisées sur les dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement (dotation d'amortissement et virement à la section d'investissement) : 3 355 463,07 €.

Ecritures d'ordre réalisées sur les dépenses d'investissement et les recettes de fonctionnement (amortissement des subventions d'investissement versées et neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées) : 3 145 712,88 €.

A l'intérieur de la section d'investissement (opérations patrimoniales) :

Aucune opération patrimoniale n'a été réalisée sur l'exercice 2019.

Résultat reporté de 2018 :

En fonctionnement : Le résultat de fonctionnement reporté de 2018 est de : 4 444 827,45 €.

En investissement : Le résultat reporté de 2018 est de 2 792 451,43 € avec :

■ L'excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 4 500 000 euros

■ et le résultat d'investissement déficitaire reporté pour -1 715 626,71 euros (ainsi que la reprise de l'excédent d'investissement revenant à la CARF du SYMITAM, syndicat aujourd'hui dissout, pour un montant de 8 078,14 €).

LES BUDGETS ANNEXES DE LA CARF

LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Les dépenses totales d'exploitation s'élèvent en 2019 à 7 866 174,73 €, en hausse de 508 k€ par rapport à 2018.

Les écritures réelles, d'un montant de 7 718 764,50 € sont composées des prestations de service relatives à l'organisation des services des transports urbains et scolaires sur le périmètre de la Communauté (réseau de transport Zest) et des autres dépenses permettant le fonctionnement des transports.

Ex : location et entretien de bâtiment, frais annexés au système de billettique, études, charges du personnel du service transport...

Les produits d'exploitation s'élèvent à 8 454 783,26 €, dont 8 335 246,56 € d'écritures réelles qui sont constituées comme suit :

- Des redevances des bus, des autocars interurbains et de tourisme transitant par la Gare Routière, à hauteur de 110 340,60 €.
- Du Versement Mobilité, institué le 1^{er} juillet 2016, pour un montant de 668 331,02 €.
- Des participations diverses (commune, CarPostal) et des remboursements, pour 221 330,02 €.
- D'une reprise sur provisions de 35 000 €.
- De la subvention d'équilibre du budget principal qui s'élève à 7 300 244,92 € pour 2019.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 573 251,46 € en 2019, dont 541 352,46 € d'écritures réelles. Elles contiennent notamment les travaux d'accessibilité des arrêts de bus et le déploiement de bornes de recharges électriques sur le territoire.

Les recettes d'investissement sont d'un montant de 539 953,83 € dont 90 771,38 € d'écritures réelles (subventions de l'Etat dans le cadre de la mise en accessibilité des arrêts de bus), les écritures d'ordre et l'affectation du résultat de l'année précédente.

Les quatre budgets annexes suivants régissent les activités liées à la gestion de l'Eau Potable et de l'Assainissement. Ils ont été créés par la CARF au 1^{er} janvier 2018, suite au transfert de ces compétences par les communes membres.

LE BUDGET ANNEXE DSP EAU POTABLE

Les dépenses totales d'exploitation s'élèvent en 2019 à 3 308 289,45 €, dont 2 288 289,45 € d'écritures réelles.
Elles sont composées d'achats d'eau auprès de la Régie Eau AZUR pour un montant de 1 444 127,10 € et des autres dépenses permettant le fonctionnement de la DSP Eau.

Ex : charges du personnel du service, intérêt des emprunts, location de bâtiment...

Les produits d'exploitation s'élèvent à 10 280 506,86 €, constituées :

- De la consommation d'eau facturée aux usagers avec les différentes taxes qui s'appliquent à hauteur de 1 378 575,30 €.
- De la vente d'eau en gros et surtaxes pour un montant de 2 629 843,57 €.
- Des recettes de location ou d'autres produits de gestion, pour 377 558,23 €.
- Du résultat de fonctionnement reporté, d'un montant de 5 894 529,76 €.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 008 154,30 € en 2019. Elles contiennent notamment les dépenses d'équipement (654 507,77 €), les remboursements des emprunts (352 071,54 €) et d'autres immobilisations financières (1 574,99 €).

Les recettes d'investissement d'un montant de 2 483 980,57 € comprennent 176 691,74 € de subvention Agence de l'eau et Département, les écritures d'ordre pour 1 020 000 € et l'excédent d'investissement reporté acté à 1 287 288,83 €.

LE BUDGET ANNEXE REGIE EAU POTABLE

Les dépenses totales d'exploitation s'élèvent en 2019 à 1 490 177,31 €, dont 1 250 177,31 € d'écritures réelles.
Elles sont composées de l'entretien et des réparations des réseaux d'eau potable pour un montant de 147 261,77 €, des versements des redevances perçues en 2018 pour l'agence de l'eau (305 157 €) et des autres dépenses permettant le fonctionnement de la Régie Eau.

Ex : charges du personnel du service, intérêt des emprunts, location de bâtiment...

Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 632 254,39 €, et sont constitués comme suit :

- De la consommation d'eau facturée aux usagers avec les différentes taxes qui s'appliquent à hauteur de 1 012 750,68 €.
- Des prestations diverses sur le réseau facturé par la suite aux usagers pour un montant de 17 233,24 €
- Des dotations diverses pour un montant de 31 564,56 €
- Du résultat de fonctionnement reporté, d'un montant de 570 705,91 €.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 365 169,52 € en 2019. Elles contiennent notamment les dépenses d'équipement (1 248 835,11 €), les remboursements des emprunts (112 584,41 €) et d'autres immobilisations financières (3 750 €).

Les recettes d'investissement d'un montant de 2 268 992,98 € comprennent un nouvel emprunt de 1 400 000 €, les écritures d'ordre pour 240 000 € et l'excédent d'investissement reporté acté à 628 992,98 €.

LE BUDGET ANNEXE DSP ASSAINISSEMENT

Les dépenses totales d'exploitation s'élèvent en 2019 à 1 741 795,72 € dont 691 795,72 € d'écritures réelles.
Elles sont composées de dépenses permettant le fonctionnement de la DSP Assainissement.

Ex : charges du personnel du service, intérêt des emprunts, location de bâtiment...

Les produits d'exploitation s'élèvent à 2 501 765,11 € et sont constitués ainsi :

- De la consommation d'eau facturée aux usagers avec les différentes taxes qui s'appliquent à hauteur de 1 604 908,42 €.
- De travaux divers sur le réseau facturé par la suite aux usagers pour un montant de 2 819,61 €.
- Des participation pour le financement de l'assainissement collectif, pour 101 401,22 €.
- Des contrôles pour l'assainissement non collectif facturés aux usagers, pour un montant de 1 502,60 €.
- Des aides à la performance épuratoire de l'agence de l'eau pour 159 882,62 €
- Du résultat de fonctionnement reporté, d'un montant de 631 250,64 €.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 327 718,84 € en 2019. Elles contiennent notamment les remboursements des emprunts (9 830,08 €) et les dépenses d'équipement (317 888,76 €).

Les recettes d'investissement d'un montant de 1 761 122,33 € comprennent les écritures d'ordre pour 1 050 000 € et l'excédent d'investissement reporté acté à 711 122,33 €.

LE BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT

Les dépenses totales d'exploitation s'élèvent en 2019 à 2 076 182,59 € dont 1 386 182,59 € d'écritures réelles.
Elles sont composées de l'entretien et des réparations des réseaux d'assainissement pour un montant de 196 635,69 €, des versements de la redevance de modernisation des réseaux de collecte domestique perçue en 2018 pour l'agence de l'eau (65 243 €) et des autres dépenses permettant le fonctionnement de la Régie Eau.

Ex : charges du personnel du service, intérêt des emprunts, redevance, fournitures non stockables...

Les produits d'exploitation s'élèvent à 3 055 134,04 € et sont constitués ainsi :

- De la redevance d'assainissement facturée aux usagers avec les différentes taxes qui s'appliquent à hauteur de 1 676 764,59 €.
- Des participation pour le financement de l'assainissement collectif, pour 237 341,09 €.
- Des prestations diverses sur le réseau facturé par la suite aux usagers pour un montant de 53 597,78 €.
- Des contrôles pour l'assainissement non collectif facturés aux usagers, pour un montant de 3 880 €.
- Des primes de performance épuratoire par l'agence de l'eau pour un montant de 91 222,72 €.
- Des produits exceptionnels pour un montant de 54 015,68 €.
- Du résultat de fonctionnement reporté, d'un montant de 938 312,18 €.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 882 864,32 € en 2019. Elles contiennent les dépenses d'équipement (1 585 572,85 €) et les remboursements des emprunts (297 291,47 €).

Les recettes d'investissement d'un montant de 3 294 174,45 € comprennent un nouvel emprunt de 2 350 000 €, les écritures d'ordre pour 690 000 €, des subventions d'investissement de 4 196,56 € et l'excédent d'investissement reporté acté à 249 977,89 €.